



NATIONS
UNIES



CONVENTION SUR LA LUTTE
CONTRE LA DESERTIFICATION

Distr.
GENERALE

ICCD/COP(1)/11
29 décembre 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONFERENCE DES PARTIES

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES PARTIES SUR LES TRAVAUX DE SA PREMIERE SESSION
TENUE A ROME, DU 29 SEPTEMBRE AU 10 OCTOBRE 1997

PREMIERE PARTIE : DELIBERATIONS

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. OUVERTURE DE LA CONFERENCE	1 - 5	3
A. Ouverture de la session	1	3
B. Election du Président	2 - 3	3
C. Déclarations liminaires et déclarations générales	4 - 5	3
II. QUESTIONS D'ORGANISATION	6 - 33	4
A. Adoption du règlement intérieur	6	4
B. Adoption de l'ordre du jour	7	5
C. Election des membres du Bureau autres que le Président	8 - 11	6
D. Organisation des travaux	12 - 19	7
E. Comité de la science et de la technologie . .	20 - 23	8
F. Admission d'organisations en qualité d'observateurs	24 - 28	9
G. Participation	29 - 32	10
H. Documentation	33	11

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragrap</u> hes	<u>Page</u>
III. PHASE CONSACREE A UN DEBAT DE HAUT NIVEAU	34	11
IV. DIALOGUE SUR L'INSTAURATION DE PARTENARIATS	35 - 36	12
V. DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES	37 - 52	12
A. Décisions prises directement en séance plénière	37 - 45	12
B. Décisions prises sur la recommandation du CIND	46 - 47	13
C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier	48 - 49	14
D. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie	50 - 51	14
E. Résolutions	52	16
VI. CONCLUSION DE LA SESSION	53 - 57	16
A. Déclaration concernant les pays d'Europe centrale et orientale	53	16
B. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs	54	16
C. Date et lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties	55 - 56	16
D. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session	57	17
<u>Annexes</u>		
Annexe I	Résumés des déclarations liminaires	18
Annexe II	Déclarations faites au cours du débat de haut niveau à la première session de la Conférence des Parties : liste des orateurs	23
Annexe III	Liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa première session	30

DEUXIEME PARTIE : DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
A SA PREMIERE SESSION *

I. DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

II. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES

I. OUVERTURE DE LA CONFERENCE

*La deuxième partie du présent rapport a été publiée sous la cote
ICCD/COP(1)/11/Add.1.

A. Ouverture de la session
(point 4 de l'ordre du jour)

1. La première session de la Conférence des Parties, convoquée en application de l'article 22 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, a été ouverte au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à Rome, le 30 septembre 1997, par M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif, en sa qualité de chef du secrétariat intérimaire. Après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants à la Conférence, il a remercié le Gouvernement et le peuple italiens, ainsi que les autorités et les citoyens romains, d'avoir accueilli si généreusement la Conférence, et la FAO d'avoir fait en sorte que la première Conférence des Parties puisse se tenir au siège de cette organisation.

B. Election du Président
(point 1 de l'ordre du jour)

2. A sa 1ère séance, le 30 septembre, la Conférence a élu président par acclamation M. Lamberto Dini, Ministre des affaires étrangères de l'Italie.

3. A la même séance, le Président a prononcé une allocution de bienvenue. Il a souhaité la bienvenue à Rome aux participants et a souligné que l'Italie attachait une grande importance au dialogue, au compromis, à la compréhension mutuelle et à la solidarité mondiale, qui étaient indispensables pour favoriser le développement et protéger l'environnement. La Convention sur la lutte contre la désertification était un instrument destiné à faire face à un problème qui avait une incidence non seulement sur l'intégrité physique de la planète, mais aussi sur le bien-être et le développement socio-économique pacifique de l'humanité. La désertification était un facteur d'appauvrissement. Le problème n'était pas simplement technique mais politique, et touchait notamment à des préoccupations économiques et à la sensibilité sociale. La désertification était un problème commun qui relevait de la responsabilité de la communauté internationale tout entière. La Convention sur la lutte contre la désertification constituait la meilleure initiative qui ait été prise pour remodeler efficacement un partenariat Nord-Sud. L'ordre du jour de la première session de la Conférence des Parties consistait pour l'essentiel à définir les modalités d'application des instruments prévus dans la Convention. Le tableau qui se dessinait était assez clair, mais quelques questions délicates devaient encore être débattues, notamment celles qui concernaient le Mécanisme mondial, le programme de travail et le budget du secrétariat. Le Président a souligné le rôle important du Comité de la science et de la technologie dans la mise en oeuvre de la Convention.

C. Déclarations liminaires et déclarations générales
(point 4 de l'ordre du jour)

4. A la 1ère séance plénière de la Conférence, le 30 septembre, M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint responsable du Département des affaires économiques et sociales, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Des déclarations liminaires ont été faites par M. Bo Kjellén, Président du Comité intergouvernemental de

négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou par la désertification, en particulier en Afrique (CIND), M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), M. G.O.P. Obasi, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), M. Fawzi H. Al-Sultan, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA), M. Anders Wijkman, Administrateur assistant, au nom de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), M. Franklin Cardy, Coordonnateur exécutif pour les ressources naturelles, au nom du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat intérimaire de la Convention sur la lutte contre la désertification. A la 2ème séance plénière, le 30 septembre, M. Calestous Juma, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a fait une déclaration. A la 5ème séance, le 3 octobre, M. Michael Zammit Cutajar, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a fait une déclaration. On trouvera un résumé de toutes ces déclarations dans l'annexe I ci-après.

5. D'autres déclarations ont été faites par : M. Carlos Lemos Simmonds, Vice-Président de la Colombie, au nom du Mouvement des pays non alignés; Mme Mariam Sidibé, Secrétaire exécutive du Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS); M. Roy Stacy, Directeur du Club du Sahel de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE); M. Hassan Saoude, Directeur général du Centre arabe pour l'étude des zones arides; M. Debalkew Berhe, Représentant de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD); M. Thomas Schaaf, Spécialiste des programmes à la Division des sciences écologiques de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); M. Douglas Hykle, Secrétaire exécutif adjoint de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage; M. Bill Phillips, Secrétaire général adjoint de la Convention de Ramsar sur les zones humides; et M. Enoch Okpara, Représentant de la Nigerian Environmental Study/Action Team (NEST), au nom des organisations non gouvernementales qui assistaient à la Conférence.

II. QUESTIONS D'ORGANISATION

A. Adoption du règlement intérieur (point 2 de l'ordre du jour)

6. A sa 1ère séance plénière, le 30 septembre, la Conférence a décidé d'adopter le règlement intérieur joint à la décision 10/6 du CIND (voir A/52/82, appendice II), à l'exception du paragraphe 1 de l'article 6, du paragraphe 1 de l'article 22, de l'article 31 et du paragraphe 1 de l'article 47, et d'appliquer à titre provisoire les articles 22 et 31 relatifs à la composition du Bureau. A sa 13ème séance plénière, le 10 octobre, la Conférence, après avoir examiné plus avant le règlement intérieur, a réglé quelques-unes des questions en suspens et pris une nouvelle décision sur le règlement intérieur (voir deuxième partie, décision 1/COP.1).

B. Adoption de l'ordre du jour

(point 4 de l'ordre du jour)

7. A sa lère séance plénière, le 30 septembre, la Conférence a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Election du président
2. Adoption du règlement intérieur
3. Election d'autres membres du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Pouvoirs des délégations
6. Accréditation des organisations non gouvernementales et intergouvernementales et admission d'observateurs
7. Adoption des recommandations adressées à la Conférence et autres décisions et conclusions appelant une décision de la Conférence des Parties :
 - a) Maintien des dispositions intérimaires énoncées au paragraphe 13 de la résolution 51/180, y compris des dispositions financières intérimaires
 - b) Adoption des règles de gestion financière
 - c) Approbation du programme et du budget :
 - i) Adoption du budget et du programme de la Convention pour l'exercice biennal 1998-1999
 - ii) Décisions budgétaires connexes
 - iii) Financement extrabudgétaire du secrétariat pour 1998 :
 - Fonds d'affectation spéciale pour l'appui au secrétariat
 - Fonds spécial de contributions volontaires destiné à aider les pays en développement à participer aux travaux
 - iv) Programme de travail des deuxième et troisième sessions de la Conférence des Parties
 - d) Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement :
 - i) Liens institutionnels
 - ii) Lieu d'implantation

- e) Organisation qui abritera le Mécanisme mondial et accord sur ses modalités opérationnelles
- f) Communication d'informations et examen de l'application de la Convention, y compris le mode de présentation des informations à soumettre et le calendrier
- g) Mandat du Comité de la science et de la technologie
- h) Programme de travail du Comité de la science et de la technologie
- i) Mandat relatif au fichier d'experts scientifiques
- j) Adoption de procédures pour la création de groupes spéciaux
- k) Etablissement du fichier d'experts
- l) Création, le cas échéant, d'un ou plusieurs groupes spéciaux, et définition de leur mandat.

C. Election des membres du Bureau autres que le Président
(point 3 de l'ordre du jour)

8. A sa 1ère séance plénière, le 30 septembre, la Conférence a élu M. Mohamed Mahmoud Ould El-Ghaouth (Mauritanie) Vice-Président de la Conférence.

9. A la 3ème séance plénière, le 2 octobre, le Président a donné lecture de la déclaration suivante :

"La Conférence des Parties a noté que le Groupe des Etats d'Europe orientale ne comptait pour le moment qu'une seule Partie à la Convention et elle a donc décidé qu'il conviendrait de ne pas laisser vacant à la présente session le deuxième siège auquel ce groupe régional avait droit au Bureau, mais de le pourvoir.

La Conférence des Parties a pris cette décision étant entendu qu'il s'agissait d'une mesure exceptionnelle et que le siège en question reviendrait au Groupe des Etats d'Europe orientale à la deuxième session de la Conférence des Parties.

Cette décision de la Conférence des Parties s'entend sans préjudice des intérêts d'un groupe quelconque lors des futures réunions de la Conférence des Parties."

10. La Conférence a ensuite élu par acclamation les membres du Bureau ci-après :

Vice-Présidents :

Mme Maria Julia Alsogaray (Argentine)
M. Samvel Baloyan (Arménie)
M. Miguel Eduardo Araujo Padilla (El Salvador)
M. Andri Bisaz (Suisse)
M. Abdul Hameed Al-Monajed (République arabe syrienne)
M. Harold Acemah (Ouganda)
M. Katinda Kamando (République-Unie de Tanzanie)

Vice-Président-Rapporteur :

M. Mohammad Reza H.K. Jabbari (République islamique d'Iran)

Président du Comité de la science et de la technologie :

M. Ricardo Sanchez-Sosa (Cuba)

11. A la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Bénin (au nom du Groupe des Etats d'Afrique), de la Belgique (au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et des autres Etats), de l'Arménie (au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale), de la République islamique d'Iran (au nom du Groupe des Etats d'Asie) et du Honduras (au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes).

D. Organisation des travaux
(point 4 de l'ordre du jour)

12. A sa 1ère séance plénière, le 30 septembre, la Conférence a approuvé l'organisation des travaux de la session proposée dans les documents ICCD/COP(1)/1 et Corr.1.

Création du Comité plénier

13. A la même séance, la Conférence a décidé de constituer un comité plénier chargé de négocier les questions qui n'avaient pas été réglées par le Comité intergouvernemental de négociation (CIND) ainsi que d'autres questions de fond, y compris les projets de décisions publiés sous les cotes A/AC.241/L.42 et L.43.

14. Le Comité plénier était ouvert à la participation de toutes les délégations. Il avait pour mission de recommander à la Conférence, pour adoption, des décisions sur les questions en suspens. Son président était habilité à déléguer certaines tâches, selon que de besoin, à des groupes de rédaction.

15. A la même séance, sur proposition du Président, la Conférence a nommé M. Mohamed Mahmoud Ould El-Ghaouth (Mauritanie) Président du Comité plénier.

Mandat du Comité de la science et de la technologie

16. A sa 1ère séance plénière, le 30 septembre, la Conférence a adopté le mandat du Comité de la science et de la technologie énoncé dans la décision 9/10 du CIND (voir deuxième partie, décision 15/COP.1).

Phase initiale et phase consacrée à un débat de haut niveau

17. A sa 1ère séance plénière, le 30 septembre, la Conférence a approuvé l'organisation de la session en deux phases : une phase initiale qui se déroulerait du 29 septembre au 6 octobre, en sus de la réunion du CST, et pendant laquelle il serait possible de faire avancer les négociations sur toutes les questions qui n'auraient pas été réglées à la première partie de la dixième session du CIND et lors de la reprise de cette session, et une phase de haut niveau qui se déroulerait du 7 au 9 octobre. Il a été décidé que la phase de haut niveau serait consacrée à un débat général en séance plénière, au cours duquel des chefs d'Etat, des ministres et des chefs de délégation feraient des déclarations, et qui porterait sur l'application de la Convention, les résolutions sur les mesures urgentes en faveur de l'Afrique et les mesures intérimaires dans les régions de l'Asie, de l'Amérique latine et des Caraïbes, de la Méditerranée septentrionale et d'autres régions. Dans le cadre de la phase de haut niveau, la Conférence pourrait aussi, le cas échéant, prendre des décisions sur les questions qui n'auraient pas été réglées à l'issue de la première semaine. Sur la proposition du Président, la Conférence a décidé que la durée des interventions, au cours du débat de haut niveau, devrait être limitée à six minutes.

18. La Conférence a approuvé le calendrier provisoire des séances plénières présenté à l'annexe II du document ICCD/COP(1)/1, tel qu'il avait été modifié dans le document ICCD/COP(1)/1/Corr.1, et décidé qu'il appartiendrait au Comité plénier lui-même d'arrêter le calendrier de ses réunions.

19. A la 13ème séance plénière, le 10 octobre, le Président du Comité plénier a rendu compte à la Conférence des résultats des travaux du Comité et a présenté un certain nombre de projets de décision que celui-ci recommandait à la Conférence des Parties d'adopter.

E. Comité de la science et de la technologie

20. Le Comité de la science et de la technologie a été convoqué le 2 octobre 1997 et s'est réuni les 2 et 3 octobre sous la présidence de M. Ricardo Sanchez-Sosa (Cuba).

21. Le 2 octobre, il a adopté l'ordre du jour ci-après :

1. Ouverture de la session
2. Election des vice-présidents
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapport sur les activités d'autres organes effectuant des travaux semblables à ceux qui sont envisagés pour le CST

5. Recensement et évaluation des réseaux existants
6. Repères et indicateurs
7. Modalités et calendrier des travaux futurs touchant les inventaires des travaux de recherche et des connaissances traditionnelles; définition des priorités en matière de recherche
8. Fichier d'experts indépendants et création, le cas échéant, d'un ou plusieurs groupes spéciaux
9. Autres travaux réalisés entre les sessions.

22. Le 2 octobre, le Comité a adopté son ordre du jour et a élu M. Sun Hongli (Chine), M. Salah Tahoun (Egypte) et Mme Linda Brown (Royaume-Uni) vice-présidents du Comité de la science et de la technologie.

23. Le Comité de la science et de la technologie a fait plusieurs recommandations à la Conférence des Parties qui s'est prononcée sur la suite à y donner (voir par. 50 et 51) à sa 13ème séance plénière, le 10 octobre.

F. Admission d'organisations en qualité d'observateurs
(point 6 de l'ordre du jour)

Octroi du statut d'observateur à des organisations intergouvernementales

24. A sa 1ère séance plénière, le 30 septembre, la Conférence a adopté la décision relative à la participation d'organisations intergouvernementales visée dans la recommandation formulée dans la décision 10/12 du CIND (voir le document A/52/82, appendice II), telle qu'elle avait été modifiée par le document ICCD/COP(1)/2/Corr.1 (voir deuxième partie, décision 26/COP.1).

25. A la même séance, le représentant de l'Organisation arabe pour le développement agricole a fait une déclaration.

26. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants du Soudan et de la République arabe syrienne.

27. Le Secrétaire exécutif du secrétariat intérimaire a ensuite fait une déclaration.

Accréditation d'organisations non gouvernementales

28. A sa 2ème séance plénière, le 30 septembre, la Conférence a décidé d'adopter la décision relative à l'accréditation d'organisations non gouvernementales visée dans la recommandation formulée dans la décision 10/12 du CIND, telle qu'elle avait été modifiée dans les documents ICCD/COP(1)/2/Corr.1 et ICCD/COP(1)/8 (voir deuxième partie, décision 26/COP.1).

G. Participation

29. Des représentants des 102 Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dont les noms suivent ont participé à la première session de la Conférence des Parties :

Afghanistan	Gambie	Népal
Algérie	Ghana	Niger
Allemagne	Grèce	Nigéria
Angola	Grenade	Norvège
Antigua-et-Barbuda	Guinée	Oman
Arabie saoudite	Guinée-Bissau	Ouganda
Argentine	Guinée équatoriale	Ouzbékistan
Arménie	Haiti	Pakistan
Autriche	Honduras	Panama
Bangladesh	Inde	Paraguay
Barbade	Iran	Pays-Bas
Belgique	Islande	Pérou
Bénin	Israël	Portugal
Bolivie	Italie	République arabe syrienne
Botswana	Jordanie	République centrafricaine
Brésil	Kazakstan	République dominicaine
Burkina Faso	Kenya	République-Unie de Tanzanie
Burundi	Koweït	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Cameroun	Lesotho	Sainte-Lucie
Canada	Liban	Sénégal
Cap-Vert	Libye	Seychelles
Chine	Luxembourg	Saint-Kitts-et-Nevis
Cote d'Ivoire	Madagascar	Soudan
Cuba	Malaisie	Swaziland
Danemark	Malawi	Suède
Djibouti	Mali	Suisse
Egypte	Maroc	Tchad
El Salvador	Maurice	Togo
Equateur	Mauritanie	Tunisie
Erythrée	Mexique	Turkménistan
Espagne	Micronésie	Yémen
Ethiopie	Mongolie	Zambie
Finlande	Mozambique	
France	Myanmar	
Gabon	Namibie	

30. Ont également assisté à la session en qualité d'observateurs des représentants des 34 Etats et de l'Organisation d'intégration économique régionale non Parties à la Convention dont les noms suivent :

Afrique du Sud	Géorgie	Qatar
Australie	Guatemala	République de Corée
Azerbaïdjan	Hongrie	République démocratique du Congo
Bulgarie	Indonésie	République tchèque
Chypre	Iraq	Roumanie
Colombie	Irlande	Saint-Siège
Communauté européenne	Japon	Thaïlande
Croatie	Kirghizistan	Turquie
Dominique	Lituanie	Ukraine
Emirats arabes unis	Malte	Venezuela
Etats-Unis d'Amérique	Philippines	Zimbabwe
Fédération de Russie	Pologne	

31. Les bureaux de l'ONU et les programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DAES)
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
Centre d'information des Nations Unies (CINU)
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)
Programme des Volontaires des Nations Unies
Programme alimentaire mondial (PAM).

32. Les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Fonds pour l'environnement mondial (FEM)
Fonds international de développement agricole (FIDA)
Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Secrétariat de la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage
Secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
Banque mondiale
Organisation météorologique mondiale (OMM).

H. Documentation

33. On trouvera à l'annexe III la liste des documents dont la Conférence des Parties était saisie à sa première session.

III. PHASE CONSACREE A UN DEBAT DE HAUT NIVEAU (point 4 de l'ordre du jour)

34. La liste des orateurs lors de la phase consacrée à un débat de haut niveau figure à l'annexe II ci-après.

IV. DIALOGUE SUR L'INSTAURATION DE PARTENARIATS
(point 4 de l'ordre du jour)

35. A la 11ème séance plénière de la Conférence des Parties, le 9 octobre, le Président a présenté le point intitulé "Dialogue sur l'instauration de partenariats pour la Convention sur la lutte contre la désertification". Il a expliqué que ce dialogue avait été préparé par la communauté des organisations non gouvernementales, l'intention étant d'engager un débat ouvert avec les représentants et d'avoir avec eux des échanges moins formels. Le Président a dit qu'il s'agissait d'une initiative originale parfaitement conforme à l'esprit de la Convention et à la démarche "partant de la base". La séance plénière a ensuite été suspendue et a fait place à une séance officieuse au cours de laquelle les participants se sont répartis en petits groupes pour examiner la signification des partenariats. Une étude de cas nationale sur l'instauration de partenariats aux fins des programmes d'action nationaux a été présentée conjointement par un gouvernement et plusieurs ONG. Un débat ouvert s'est ensuite engagé.

36. Au cours du dialogue qui a suivi, il a été reconnu que, si l'on voulait lutter avec succès contre la désertification, il fallait mobiliser tous les secteurs de la société. Le débat a permis de souligner l'importance d'un dialogue ouvert entre toutes les parties prenantes, en particulier les ONG et les communautés locales, la nécessité du respect mutuel et d'une prise de conscience du rôle légitime de tous les intéressés, la nécessité de définir les responsabilités et le rôle de tous les partenaires concernés et la volonté politique de la part des agents d'exécution d'instaurer des partenariats à chaque stade du processus d'élaboration et de mise en oeuvre du Programme d'action national.

V. DECISIONS PRISES PAR LA CONFERENCE DES PARTIES
(point 7 de l'ordre du jour)

A. Décisions prises directement en séance plénière

Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement

37. La Conférence a commencé à examiner cette question à sa 2ème séance plénière, le 30 septembre; M. Clifford Lincoln (membre du Parlement canadien), M. Ramon Luis Valcarcel (Président de la région de Murcie, Espagne) et M. Wieghard Hardtl (Secrétaire d'Etat au Ministère de la coopération et du développement économique de l'Allemagne), ainsi que Mme Baerbel Dieckmann (maire de Bonn), ont fait des exposés.

38. A sa 4ème séance plénière, le 3 octobre, la Conférence a entendu une déclaration du Président.

39. A la même séance, le Président du Groupe de contact a fait une déclaration dans laquelle il a expliqué la procédure de vote à suivre pour choisir parmi les trois candidats qui avaient offert d'accueillir le secrétariat permanent.

40. La Conférence a ensuite procédé à un vote à bulletin secret.

41. Après avoir été informé des résultats du scrutin, le Président a proposé à la Conférence de décider par consensus d'implanter le secrétariat permanent à Bonn (Allemagne).

42. Toujours à la même séance, la Conférence a adopté la proposition du Président par consensus (voir deuxième partie, décision 5/COP.1).

43. Le Président a ensuite fait une déclaration.

44. Les représentants de l'Allemagne, du Canada et de l'Espagne ont à leur tour fait des déclarations.

Autres questions

45. A sa 13ème séance plénière, le 10 octobre, la Conférence a adopté les décisions ci-après :

27/COP.1 Inscription d'activités d'organisations non gouvernementales au programme de travail officiel des sessions futures de la Conférence des Parties

29/COP.1 Pouvoirs des Parties.

B. Décisions prises sur la recommandation du CIND

46. A sa 1ère séance plénière, le 30 septembre, la Conférence a adopté la décision ci-après qui avait été recommandée, pour adoption, par le Comité intergouvernemental de négociation :

15/COP.1 Mandat du Comité de la science et de la technologie.

47. A sa 13ème séance plénière, le 10 octobre, la Conférence a adopté les décisions ci-après qui avaient été recommandées, pour adoption, par le Comité intergouvernemental de négociation :

1/COP.1 Règlement intérieur de la Conférence des Parties

2/COP.1 Règles de gestion financière de la Conférence des Parties

3/COP.1 Désignation d'un secrétariat de la Convention et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement : dispositions administratives et services d'appui

11/COP.1 Procédures de communication des informations et d'examen de la mise en oeuvre

17/COP.1 Procédures à suivre pour la création de groupes spéciaux

18/COP.1 Procédures à suivre pour l'établissement et la tenue d'un fichier d'experts indépendants.

C. Décisions prises sur la recommandation du Comité plénier

Organisation qui abritera le Mécanisme mondial et accord sur ses modalités opérationnelles (point 7 e) de l'ordre du jour)

48. A sa 13ème séance plénière, le 10 octobre, le Président a signalé que les consultations informelles auxquelles il avait procédé faisaient apparaître une tendance en faveur du Fonds international de développement agricole (FIDA) pour abriter le Mécanisme mondial. Il a noté qu'il avait été finalement convenu d'un commun accord que le chef du Mécanisme mondial serait nommé par le FIDA sur proposition du Programme des Nations Unies pour le développement. La Conférence a ensuite approuvé la décision 24/COP.1 concernant l'organisation qui abriterait le Mécanisme mondial et l'accord sur ses modalités de fonctionnement ainsi que la décision 25/COP.1 relative aux modalités institutionnelles de collaboration à l'appui du Mécanisme mondial.

Autres questions

49. A sa 13ème séance plénière, le 10 octobre, la Conférence a également adopté les décisions ci-après sur les conseils du Comité plénier :

- 4/COP.1 Dispositions transitoires concernant la Conférence des Parties et le secrétariat de la Convention
- 6/COP.1 Budget et programme de la Convention pour 1999
- 7/COP.1 Fonds supplémentaire et Fonds spécial pour la Convention
- 8/COP.1 Financement extrabudgétaire pour 1998
- 9/COP.1 Programme de travail de la Conférence des Parties
- 10/COP.1 Examen de la mise en oeuvre de la Convention
- 12/COP.1 Annexes concernant la mise en oeuvre au niveau régional
- 13/COP.1 Collaboration avec d'autres conventions
- 14/COP.1 Relations avec le Fonds pour l'environnement mondial
- 26/COP.1 Accréditation d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales
- 28/COP.1 Date et lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties.

D. Décisions prises sur la recommandation du Comité de la science et de la technologie

50. A sa 13ème séance plénière, le 10 octobre, la Conférence a adopté les décisions ci-après sur les conseils du Comité de la science et de la technologie :

- 16/COP.1 Programme de travail du Comité de la science et de la technologie

- 19/COP.1 Fichier d'experts indépendants
- 20/COP.1 Connaissances traditionnelles
- 21/COP.1 Autres organes effectuant des travaux semblables à ceux qui sont envisagés pour le Comité de la science et de la technologie
- 22/COP.1 Repères et indicateurs
- 23/COP.1 Examen et évaluation des réseaux, institutions, organismes et organes existants.

51. Conformément à la décision 21/COP.1, et sur la recommandation du Bureau du Comité de la science et de la technologie, la Conférence des Parties a décidé, à sa 13ème séance, le 10 octobre, de nommer les 10 experts ci-après pour constituer un groupe spécial sur les repères et les indicateurs :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Sexe</u>	<u>Discipline</u>
ABDEL KARIM	Ben Mohammed	M	Physique atmosphérique et nucléaire
ABDEROHAMAN	Hassan	M	Ecologie/écosystèmes
KALLALA	Abdessalem	M	Planification écologique, foresterie, gestion des ressources naturelles
JU	Hongbo	M	Gestion des ressources naturelles
AHMADI	Hassan	M	Planification écologique, gestion des ressources naturelles
MATTALO JUNIOR	Heitor	M	Planification et élaboration des politiques
DIAZ MOREJON	Cristobal Félix	M	Hydrologie
KETTEL	Bonnie	F	Anthropologie et sociologie, génétique, gestion des ressources naturelles
MENDIZABAL	Teresa	F	Sciences agricoles, sciences atmosphériques, écologie/écosystèmes, pédologie
VALENTIN	Christian	M	Sciences agricoles, écologie/écosystèmes, hydrologie, pédologie

la Conférence a en outre décidé de désigner M. Hongbo Ju (Chine) comme coordonnateur.

E. Résolutions

52. A sa 13ème séance plénière, le 10 octobre, la Conférence a adopté les résolutions ci-après :

Résolution 1/COP.1 Remerciements au Gouvernement et au peuple italiens

Résolution 2/COP.1 Remerciements à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

VI. CONCLUSION DE LA SESSION

A. Déclaration concernant les pays d'Europe centrale et orientale

53. A la 13ème séance plénière, le 10 octobre, le Président a fait la déclaration ci-après :

"J'ai pris note des déclarations faites par certains pays d'Europe centrale et orientale au sujet de leur souhait de mettre en place un instrument régional qui compléterait la présente Convention et répondrait aux préoccupations spécifiques de ces pays et énoncerait les engagements particuliers qu'ils sont prêts à prendre dans le cadre de la Convention.

Je vois dans ces déclarations le signe que ces pays sont fermement résolus à devenir prochainement Parties à la Convention en accomplissant les formalités requises pour l'adhésion.

Dans cette optique, il faudrait engager des consultations en temps voulu, sous la direction du Bureau de la Conférence des Parties, afin de lancer le processus. Si les formalités requises pour adhérer à la Convention sont remplies rapidement, ces consultations s'en trouveront facilitées."

B. Adoption du rapport sur la vérification des pouvoirs
(point 5 de l'ordre du jour)

54. A sa 13ème séance plénière, le 10 octobre, la Conférence des Parties, après avoir examiné le rapport du Bureau sur les pouvoirs des représentants des Parties à la première session de la Conférence des Parties (ICCD/COP(1)/10) ainsi que la recommandation qui y figurait, a approuvé le rapport sur les pouvoirs présentés par le Bureau de la Conférence des Parties à sa première session. On trouvera le texte de la décision 29/COP.1 à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

C. Date et lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties

55. A la 8ème séance plénière, le 8 octobre, le représentant du Sénégal a déclaré que son pays serait heureux d'accueillir la deuxième session de la Conférence des Parties.

56. A sa 13ème séance plénière, le 10 octobre, la Conférence des Parties a adopté la décision 28/COP.1 relative à la date et au lieu de la deuxième session de la Conférence des Parties, dont le texte figure à la section I de la deuxième partie du présent rapport.

D. Adoption du rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session

57. A sa 13ème séance plénière, le 10 octobre, la Conférence des Parties a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa première session (ICCD/COP(1)/11) et a autorisé le Rapporteur à compléter ce rapport comme il convenait, avec le concours du secrétariat intérimaire.

ANNEXE I

Résumés des déclarations liminaires

1. A la première séance plénière de la Conférence, le 30 septembre 1997, M. Nitin Desai, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, a donné lecture d'un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. La Convention sur la lutte contre la désertification traitait d'un problème mondial majeur qui devrait constituer pour le système des Nations Unies un domaine prioritaire dans lequel il était urgent d'agir. A sa dix-neuvième session extraordinaire, qui s'était tenue en juin 1997, l'Assemblée générale avait salué l'adoption et l'entrée en vigueur de la Convention comme l'un des principaux résultats du processus engagé à Rio. La première session de la Conférence des Parties était donc une étape importante sur la voie du développement durable. Dans son message, le Secrétaire général soulignait le fait que la Convention présentait la pauvreté comme la principale cause de la dégradation des terres, et il mettait en exergue la démarche retenue, qui était une démarche "partant de la base", la priorité donnée à l'Afrique et la nécessité d'intégrer les préoccupations économiques, environnementales et sociales. Les participants devraient faire en sorte que le secrétariat dispose des ressources nécessaires pour répondre aux besoins et aux attentes des pays. Les décisions concernant les dispositions administratives à prendre pour le Mécanisme mondial revêtaient une importance particulière. Plus d'un milliard de personnes dans le monde étaient gravement touchées par la désertification, et leur situation exigeait qu'une action décisive soit engagée d'urgence.

2. M. Bo Kjellén, Président du Comité intergouvernemental de négociation (CIND), a fait l'historique de la Convention, soulignant qu'elle était le fruit du processus engagé à Rio, mais que son origine remontait aux sécheresses qui avaient frappé l'Afrique dans les années 1970 et qui avaient attiré l'attention du monde sur le problème de la désertification. Les pays africains jouaient un rôle capital en orientant et en animant ce processus. De nombreux efforts avaient déjà été faits, mais le véritable travail ne faisait que commencer et il fallait veiller à ce que la Convention soit reconnue comme l'un des principaux résultats du processus engagé à Rio. La première session du CST soulignait l'importance de la science et de la technologie et constituerait une base importante pour l'échange de données d'expérience et la mise en place de réseaux. Il fallait prendre une décision au sujet du Mécanisme mondial afin que celui-ci puisse être opérationnel avant la deuxième session de la Conférence des Parties. Pour examiner le programme de travail et le budget, il fallait que les participants partagent la conviction qu'un secrétariat performant et efficace était indispensable. M. Kjellén a souligné le caractère novateur de la Convention et la dimension mondiale du problème de la dégradation des terres dans les zones arides. Plus d'une centaine de pays avaient déjà ratifié la Convention et il a exprimé l'espoir que l'Australie, le Japon et les Etats-Unis y adhéreraient à la deuxième session de la Conférence des Parties. Il s'agissait d'une convention destinée à lutter contre la pauvreté et à instaurer des conditions de vie décentes pour des millions de personnes. Les résultats des travaux devraient être profitables aux habitants des zones arides.

3. M. Jacques Diouf, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a souhaité aux participants la bienvenue au siège de la FAO. Il a souligné le lien entre la sécurité alimentaire, qui était l'objectif principal de la FAO, et le développement durable, qui passait par l'adoption de mesures énergiques pour lutter contre la désertification. Le principal défi à relever au cours du siècle prochain serait de réduire le nombre de personnes qui, faute de pouvoir se procurer une nourriture suffisante, souffraient de malnutrition. Les populations les plus pauvres du monde et celles qui étaient le plus touchées par l'insécurité alimentaire vivaient dans des zones arides et semi-arides, dans les écosystèmes les plus fragiles où les ressources naturelles étaient limitées. Il fallait agir d'urgence avant que des phénomènes tragiques et irréversibles ne se produisent. La FAO était associée à la lutte contre la désertification depuis le début et avait participé aux travaux du CIND et du secrétariat. M. Diouf a décrit certains programmes s'inscrivant dans le cadre de la Convention qui avaient été élaborés par la FAO, comme celui entrepris avec le PNUE pour fournir une aide spécifique aux pays d'Amérique latine. Dans ses Etats membres, la FAO avait mis l'accent sur la participation populaire et le rôle des femmes dans la mise en oeuvre d'un développement durable.

4. M. G.O.P. Obasi, Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a souligné que l'OMM continuerait d'apporter un appui scientifique et technique énergique au processus de négociation et à la mise en oeuvre de la Convention sur la lutte contre la désertification. Elle veillerait à ce que les données météorologiques, climatologiques et hydrologiques soient disponibles, s'emploierait à promouvoir l'évaluation et la gestion des ressources en eau douce dans les zones touchées, collaborerait avec d'autres organisations à des programmes relatifs au climat, encouragerait les recherches sur les liens entre la désertification et le climat, contribuerait à la mise au point d'indicateurs et de repères présentant un intérêt pour la Convention, appuierait l'évaluation des incidences que les changements climatiques mondiaux pourraient avoir sur la désertification et apporterait son concours aux services météorologiques et hydrologiques nationaux ainsi qu'aux institutions régionales. Il était capital de fournir des ressources financières à la Convention sur la lutte contre la désertification et de l'appuyer sérieusement et il fallait qu'elle repose sur des connaissances scientifiques et technologiques solides et qu'elle n'ait pas une assise purement politique. Le CST devrait tenir compte des activités visées au chapitre 12 du programme "Action 21" pour instaurer une liaison effective avec le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et tirer pleinement parti de l'expérience de l'OMM.

5. M. Fawzi H. Al-Sultan, Président du Fonds international de développement agricole (FIDA) a qualifié la Convention de premier traité international reconnaissant le lien entre la pauvreté des populations rurales et la dégradation de l'environnement et proposant des moyens nouveaux et inventifs pour briser le cercle vicieux. Les principes sur lesquels reposaient les dispositions de la Convention étaient très proches de ceux dont le FIDA s'inspirait pour ses propres activités dans les zones arides. Les principaux défis qu'il fallait relever étaient les suivants : faire en sorte que les programmes d'action nationaux répondent aux besoins des communautés locales et oeuvrer à la création d'un environnement porteur, c'est-à-dire de conditions favorables au développement local, mettre en place une politique de soutien

et un environnement institutionnel et diffuser les technologies appropriées, collaborer avec les partenaires de développement pour appuyer les objectifs de la Convention et financer les opérations prévues dans le cadre de cette dernière. Le FIDA a offert d'accueillir le Mécanisme mondial; celui-ci nécessitait une collaboration étroite des institutions concernées mais, pour qu'il soit possible d'assurer le respect du principe de l'obligation redditionnelle, il devait être implanté dans une seule organisation.

6. M. Anders Wijkman, Administrateur assistant, qui a parlé au nom de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a insisté sur le lien entre pauvreté, sécheresse et dégradation des terres. Le PNUD considérait la Convention comme un excellent cadre pour s'attaquer à la pauvreté et à la dégradation de l'environnement. Il importait de renforcer la mise en valeur des ressources humaines, de créer des systèmes de bonne gestion des affaires publiques et d'élaborer des réformes législatives donnant la priorité aux problèmes des terres arides ainsi que d'agir en faveur de la participation et de l'accès à la propriété des communautés locales. Une étude du PNUD montrait que deux milliards de personnes - et non 900 millions comme le laissaient supposer les chiffres officiels - vivaient dans des zones arides, dont 85 % dans des pays en développement. Le Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse de l'ONU (UNSO) jouait un rôle important et c'était par son intermédiaire que le PNUD apportait un appui aux pays touchés, en particulier en Afrique, et renforçait la mise en oeuvre de la Convention. Le PNUD offrait d'accueillir le Mécanisme mondial et était favorable à un accord de collaboration pour son fonctionnement afin de tirer pleinement parti des atouts complémentaires des organismes concernés. Il faudrait néanmoins retenir un seul organisme pour assurer la gestion au jour le jour et le respect des principes de l'obligation redditionnelle. Pour permettre aux autres institutions coopérantes de jouer activement leur rôle, celui-ci devrait être clairement défini.

7. M. Franklin Cardy, Coordonnateur exécutif pour les ressources naturelles, qui a parlé au nom du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), a souligné que la désertification et la pauvreté étaient directement et intimement liées. La création de groupes de coordination au niveau national était importante pour aider différents ministères, donateurs et organisations non gouvernementales à élaborer les plans d'action nationaux. Des accords de coopération étaient indispensables pour une bonne application de la Convention sur la lutte contre la désertification. Les Parties disposaient maintenant d'un cadre d'action et elles devaient montrer qu'elles s'intéressaient sérieusement à la question de la désertification et qu'elles en reconnaissaient l'importance. Le PNUE continuerait à appuyer les efforts entrepris aux niveaux régional et mondial pour mettre en oeuvre la Convention, s'emploierait à améliorer les activités d'évaluation et les activités scientifiques, apporterait son concours au CST, élaborerait des projets pour le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et s'attacherait à mieux faire prendre conscience du problème de la désertification dans le monde entier. Pour lutter contre la désertification, il était essentiel de disposer de ressources financières suffisantes et il fallait aussi un engagement total au niveau politique et à tous les niveaux de l'administration publique et de la société.

8. M. Hama Arba Diallo, Secrétaire exécutif du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, s'est déclaré satisfait du très grand intérêt suscité par la première session de la Conférence des Parties et a remercié l'Italie et la FAO d'avoir accueilli la Conférence. Il a fait le bilan du travail effectué par le CIND, mettant l'accent sur le fait que le processus relatif à la Convention se déroulait de manière remarquablement rapide et soulignant le rôle important joué par M. Bo Kjellén. La ratification de la Convention par 112 pays était une manifestation extraordinaire de volonté politique. Il a insisté sur la priorité accordée à l'Afrique tout en soulignant le caractère mondial de la Convention. La coopération entre pays en développement et pays développés ainsi qu'entre organisations internationales et ONG serait de la plus haute importance. Donner suite à cette Convention était une responsabilité commune et chacun avait le devoir moral de lutter contre la désertification avec ses propres moyens et ses propres possibilités. Les incendies récents en Asie du Sud-Est et les effets d'El Niño montraient bien qu'il fallait agir. La première session de la Conférence des Parties était une étape déterminante pour l'avenir de la Convention. Ceux dont le regard était tourné vers Rome attendaient de la communauté internationale qu'elle donne des signes clairs de son engagement en faveur des millions d'individus qui souffraient et de sa détermination à leur venir en aide. Le principal objectif était d'aider les habitants des zones arides à utiliser la Convention pour combattre la pauvreté, à parvenir à l'autosuffisance alimentaire et à ne pas avoir à lutter quotidiennement pour survivre.

9. A la deuxième séance plénière, le 30 septembre, M. Calestous Juma, Secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a dit que la première session de la Conférence des Parties était une étape importante pour jeter les bases d'un renforcement de la coopération et des synergies entre les conventions dites de Rio. Il a insisté sur la coopération institutionnelle entre les conventions, qui annonçait une ère nouvelle dans les liens entre instruments juridiques et instruments techniques internationaux, en particulier du fait qu'elle permettait de tirer parti des compétences techniques et de l'expérience accumulées pour appliquer des programmes de développement durable aux niveaux national et local. La coopération entre l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA) relevant de la Convention sur la diversité biologique et le CST relevant de la Convention sur la lutte contre la désertification présenterait un intérêt particulier.

10. A la 5ème séance plénière, le 3 octobre, M. Michael Zammit Cutajar, Secrétaire exécutif de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, a fait une déclaration. Il s'est dit ravi que les secrétariats de la Convention sur la lutte contre la désertification et de la Convention sur les changements climatiques soient à nouveau voisins. Le trait d'union entre ces deux instruments, ainsi qu'avec la Convention sur la diversité biologique, était l'interaction entre les problèmes écologiques sur lesquels ils portaient et l'engagement en faveur du développement durable dont ils témoignaient. La communauté internationale avait deux occasions de manifester son attachement au principe de précaution dans le domaine de l'environnement, d'une part à la première session de la Conférence des Parties à Rome, en arrêtant des mesures propres à offrir à des millions de personnes l'espoir de vivre dans une sécurité relative et, d'autre part, à la troisième session de la Conférence des Parties à la Convention sur les changements

climatiques, à Kyoto, en décembre 1997, en montrant qu'elle était fermement résolue à réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre. Ces deux problèmes d'environnement étaient fortement imbriqués et un succès à Kyoto apporterait une contribution importante à la lutte contre la désertification. Les deux secrétariats devraient étudier les possibilités de coopération, en particulier pour renforcer les capacités et rationaliser les méthodes de collecte et d'examen des informations. Un projet pilote visant à établir des rapports nationaux répondant aux besoins des trois Conventions apparentées avait été entrepris avec la participation de quelques pays en développement. Le fait que les deux secrétariats se trouvent à Bonn pouvait aussi permettre de réduire les dépenses administratives, le coût des services de conférence et les frais informatiques.

ANNEXE II

Déclarations faites au cours du débat de haut niveau
à la première session de la Conférence
des Parties : liste des orateurs ¹

		<u>Séance</u> <u>plénière No</u>
Afrique du Sud*	M. Pallo Zweledinga Jordan Ministre des affaires environnementales et du tourisme	10
Algérie	M. Benalia Boulahouadjeb Ministre de l'agriculture et de la pêche	7
Allemagne	M. Carl Dieter Spranger Ministre fédéral de la coopération et du développement économique	7
Angola	M. João Serôdio de Almeida Vice-Ministre de l'environnement	9
Arabie saoudite	M. Abdallah Al-Mussaed Ministre adjoint des affaires relatives à l'eau, Ministère de l'agriculture et de l'eau	8
Argentine	Mme María Julia Alsogaray Secrétaire d'Etat aux ressources naturelles et au développement durable, au nom du Président	12
Arménie	M. Samvel Baloyan Vice-Ministre de la protection de la nature	9
Bangladesh	M. Muhammad Zamir Ambassadeur du Bangladesh en Italie	9
Belgique	M. Reginald Moreels Secrétaire d'Etat à la coopération pour le développement	10
Bénin	M. Sahidou Dango-Nadey Ministre de l'environnement, de l'habitat et de l'urbanisme	7
Bolivie	M. Erick Reyes Villa Ministre du développement durable et de la planification	9

¹Les Etats observateurs ou les organisations d'intégration économique régionale sont indiqués par un astérisque.

		<u>Séance</u> <u>plénière No</u>
Botswana	M. Ronald K. Sebego Ministre de l'agriculture	8
Brésil	M. Antônio Augusto Dayrell de Lima Directeur général du Département des questions spéciales	6
Burkina Faso	M. Salif Diallo Ministre d'Etat, Ministre de l'environnement et de l'eau	7
Burundi	M. Samuel Bigawa Ministre de l'utilisation des sols et de l'environnement	8
Canada	M. Jeremy Kinsman Ambassadeur du Canada en Italie	1
Cap-Vert	M. José Antonio Pinto Monteiro Ministre de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement	8
Chine	M. Zhu Guangyao Vice-Ministre de la foresterie	6
Côte d'Ivoire	M. Albert Joseph Tiapani Ministre de l'environnement	6
Cuba	M. Juan Nuiiry Sanchez Ambassadeur de Cuba auprès de la FAO	10
Danemark	M. Poul Nielson Ministre du développement	8
Egypte	M. Nehad Abdel Latif Ambassadeur d'Egypte en Italie	8
El Salvador	M. Enrique Borgo Bustamente Vice-Président	12
Erythrée	M. Semere Amlesom Directeur général de la recherche et de la mise en valeur des ressources humaines, Ministère de l'agriculture	9
Espagne	Mme Isabel Tocino Biscarolasaga Ministre de l'environnement	7
Etats-Unis d'Amérique*	M. John R. Garamendi Secrétaire adjoint, Département de l'intérieur	6

		<u>Séance</u> <u>plénière No</u>
Ethiopie	M. Tewold Berhan Gebre Egziabher Directeur général de l'Office de protection de l'environnement	10
Fédération de Russie*	M. Yuri Isakov Directeur adjoint du Département des relations internationales, Ministère des affaires étrangères	7
Finlande	M. David Johansson Ambassadeur, Ministère des affaires étrangères	8
France	Mme Dominique Voynet Ministre de l'environnement	6
Gambie	M. Edward D. Singhatey Secrétaire d'Etat aux affaires présidentielles, Assemblée nationale, Pêche et ressources naturelles	10
Ghana	M. J.E. Afful Ministre de l'environnement, de la science et de la technologie	6
Grèce	M. Elias Beriatos Secrétaire général pour les forêts et le milieu naturel	8
Guinée-Bissau	M. Roberto Quessangue Secrétaire d'Etat aux ressources naturelles et à l'environnement	8
Guinée équatoriale	M. Santiago Ayong Otunga Avomo Directeur général de l'environnement	9
Haïti	M. Yves André Wainright Ministre de l'environnement	12
Inde	M. Saifuddin Soz Ministre de l'environnement et des forêts	10
Indonésie*	M. I.G.M. Tantra Conseiller principal du Ministre de la foresterie	9
Iran (République islamique d')	M. Hamid Kalantari Ministre adjoint de la construction et chef des organisations chargées des massifs forestiers	6

		<u>Séance</u> <u>plénière No</u>
Islande	M. Sigurour Thrainsson Chef de la Division de la nature et des sciences, Ministère de l'environnement	7
Israël	M. Arie Tenne Directeur de la Division des organisations économiques internationales	10
Italie	M. Edo Ronchi Ministre de l'environnement	6
Jamahiriya arabe libyenne	M. Ali Mohamed Ben Ramadan Ministre de l'agriculture	6
Japon*	M. Hiromoto Seki Ambassadeur du Japon en Italie	10
Jordanie	M. Tawfiq Krishan Ministre de l'environnement	7
Kazakstan	Mme Gulnar Bekturova Coordonnatrice du Plan d'action national de lutte contre la désertification	10
Kenya	M. William P. Mayaka Secrétaire permanent, Ministère de l'environnement et des ressources naturelles	8
Kirghizistan*	M. Akeneev Jumakadyr Ministre de l'agriculture et de l'économie de l'eau	10
Koweït	M. Mane Al Sadairawi Chef du Comité de lutte contre la désertification	8
Lesotho	M. Pakalitha Mosisili Premier Ministre adjoint	10
Liban	M. Chawki Fakhoury Ministre de l'agriculture	8
Luxembourg ²	M. Johny Lahure Ministre de l'environnement	6
Madagascar	Mme Colette Vaohita Ministre de l'environnement	7

²A parlé aussi au nom de l'Union européenne.

		<u>Séance</u> <u>plénière No</u>
Malaisie	M. R. Vengadesan Ambassadeur de Malaisie en Italie	8
Malawi	M. F.V. Mayinga Mkandawire Ministre de la forêt, de la pêche et des affaires environnementales	8
Maroc	M. Abdelaziz Meziane Belfikih Ministre de l'agriculture, de l'équipement et de l'environnement	6
Mauritanie	M. Lemrabott Sidi Mahmoud Ould Cheikh Ahmed Ministre du développement rural et de l'environnement	6
Mexique	M. Mario Moya Palencia Ambassadeur du Mexique en Italie et auprès de la FAO	9
Mongolie	M. Ts. Adyasuren Ministre de la nature et de l'environnement	7
Mozambique	M. Bernardo Pedro Ferraz Ministre chargé de la coordination de l'action environnementale	10
Myanmar	M. Khin Nyein Ambassadeur du Myanmar en Italie	8
Népal	M. Madhav Prasad Ghimire Cosecraire, Ministère de la population et de l'environnement	6
Niger	M. Brah Mahamane Ministre des ressources en eau et de l'environnement	6
Nigéria	M. O. Ameyan Directeur général et administrateur en chef de l'Agence fédérale de protection de l'environnement	10
Norvège	M. Geir Grung Ambassadeur de Norvège en Italie	10
Ouganda	M. Israel Kibirige Sebunya Ministre d'Etat à l'agriculture, à la zootechnie et à la pêche	7
Ouzbékistan	M. Anatoliy Ovchinnikov Vice-Ministre de l'hydrométéorologie	9

		<u>Séance</u> <u>plénière No</u>
Pakistan	M. Mahboob Elahi Directeur général (environnement), Ministère de l'environnement, des administrations locales et du développement rural	7
Panama	Mme Elia del Carmen Guerra-Quijano Représentante permanente adjointe du Panama auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	9
Pays-Bas	M. Gertjan Storm Directeur général adjoint à la coopération internationale	6
Pérou	Mme Ana María Deustua Caravedo Ambassadeur du Pérou en Italie	10
Pologne*	M. Dariusz Stanislawski Conseiller du Ministre, au nom de M. Stanislaw Zelichowski, Ministre de la protection de l'environnement, des ressources naturelles et des forêts	9
Portugal	M. Fernando Gomes da Silva Ministre de l'agriculture	9
République arabe syrienne	M. Abdul-Hamid Al-Monajed Ministre de l'environnement	6
République de Corée*	M. Sung Hwan Son Conseiller de la République de Corée auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	10
République-Unie de Tanzanie ³	M. Bakari Mbonde Ministre d'Etat, Cabinet du Vice-Président chargé de l'environnement	6
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. George Foulkes Sous-Secrétaire d'Etat parlementaire au développement international	6
Sénégal	M. Abdoulaye Bathily Ministre de l'environnement	8
Soudan	M. Mohamed Said Ali Harbi Représentant permanent du Soudan auprès de la FAO	9

³A parlé également au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

		<u>Séance</u> <u>plénière No</u>
Suède	Mme Viola Furubjelke Présidente du Comité des relations étrangères du Parlement	6
Suisse	M. Dante Martinelli Ambassadeur de Suisse en Italie	10
Swaziland	M. Lukhele Dambuza II Ministre de l'agriculture et des coopératives	9
Tchad	M. Edgar Ngarbaroum Ministre de l'environnement et de l'eau	6
Togo	M. Yao Komlavi Ministre de l'environnement et des ressources forestières	9
Tunisie	M. Mohamed Mehdi Mlika Ministre de l'environnement et de l'aménagement du territoire	7
Turquie*	M. Erdil K. Akay Ambassadeur de Turquie en Italie	7
Turkménistan	M. Agadjan G. Babaev Directeur de l'Institut des ressources du désert	9
Ukraine*	M. Valerii Mikhailov Représentant du Ministre des affaires étrangères	10
Union européenne*	M. Athanassios Theodorakis Directeur général adjoint au développement à la Commission européenne au nom de la Communauté européenne	9
Zambie	Mme Irene B. Fundafunda Conseillère, Mission permanente de la Zambie auprès de l'Office des Nations Unies à Genève	8
Zimbabwe	M. Simon K. Moyo Ministre des mines, de l'environnement et du tourisme	8

ANNEXE III

**Liste des documents dont la Conférence des Parties
était saisie à sa première session**

**A. Documents établis pour la première session
de la Conférence des Parties**

ICCD/COP(1)/1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
ICCD/COP(1)/1/Corr.1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
ICCD/COP(1)/1/Corr.1/Rev.1	Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
ICCD/COP(1)/2	Projets de décisions soumis pour examen à la Conférence des Parties
ICCD/COP(1)/2/Corr.1	Projets de décisions soumis pour examen à la Conférence des Parties
ICCD/COP(1)/3	Programme et budget
ICCD/COP(1)/3/Add.1	Programme et budget : Projet de budget pour 1999
ICCD/COP(1)/4	Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires
ICCD/COP(1)/4/Add.1	Examen de la situation en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires
ICCD/COP(1)/5	Mécanisme mondial : compilation des offres d'accueil révisées présentées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
ICCD/COP(1)/5/Add.1	Mécanisme mondial : compilation des offres d'accueil révisées présentées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
ICCD/COP(1)/5/Add.2	Mécanisme mondial : compilation des offres d'accueil révisées présentées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

ICCD/COP(1)/5/Add.2/Rev.1	Mécanisme mondial : compilation des offres d'accueil révisées présentées par le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
ICCD/COP(1)/6	Fichier d'experts indépendants proposé
ICCD/COP(1)/6/Add.1	Proposed roster of independent experts
ICCD/COP(1)/7	Mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique et dispositions transitoires dans d'autres régions : récapitulatif
ICCD/COP(1)/8	List of non-governmental organizations recommended for accreditation or observer status
ICCD/COP(1)/9	Adoption des recommandations adressées à la Conférence et autres décisions et conclusions appelant une décision de la Conférence des Parties : désignation d'un secrétariat permanent et dispositions à prendre pour en assurer le fonctionnement
ICCD/COP(1)/10	Pouvoirs des représentants des Parties
ICCD/COP(1)/11	Rapport de la Conférence des Parties sur les travaux de sa première session
ICCD/COP(1)/CRP.1	Lettre datée du 22 septembre 1997, adressée au Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification par les représentants du Fonds international de développement agricole, du Bureau de la lutte contre la désertification du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale
ICCD/COP(1)/CRP.2	Lettre datée du 24 septembre 1997, adressée au Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification par le représentant du Programme des Nations Unies pour le développement - Bureau de la lutte contre la désertification et la sécheresse
ICCD/COP(1)/CRP.3	Lettre datée du 30 septembre 1997, adressée au Secrétaire exécutif de la Convention sur la lutte contre la désertification par le représentant du Fonds international de développement agricole
ICCD/COP(1)/INF.1	Renseignements préliminaires à l'intention des participants

ICCD/COP(1)/INF.2 Renseignements préliminaires à l'intention des participants sur les manifestations organisées parallèlement à la première session de la Conférence des Parties

B. Liste des documents établis pour la première session du Comité de la science et de la technologie

ICCD/COP(1)/CST/1 Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux du CST

ICCD/COP(1)/CST/2 Recensement et évaluation des réseaux existants

ICCD/COP(1)/CST/2/Add.1 Rapport complémentaire sur le recensement et l'évaluation des réseaux existants

ICCD/COP(1)/CST/3 Rapport sur les travaux en cours sur les repères et indicateurs

ICCD/COP(1)/CST/3/Add.1 Rapport complémentaire relatif aux travaux sur les repères et indicateurs

ICCD/COP(1)/CST/4 Rapport sur les activités d'autres organes effectuant des travaux semblables à ceux qui sont envisagés pour le CST

ICCD/COP(1)/CST/5 Rapport sur les modalités des travaux du CST touchant les inventaires des travaux de recherche et des connaissances traditionnelles et priorités en matière de recherche

C. Autres documents disponibles pour référence à la première session de la Conférence des Parties

A/AC.241/44 Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : dispositions administratives

A/AC.241/54/Add.1 Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : lieu d'implantation - offre du Gouvernement canadien

A/AC.241/54/Add.2 Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : lieu d'implantation - offre du Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne

A/AC.241/54/Add.3 Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : lieu d'implantation - offre du Gouvernement espagnol

- A/AC.241/55 Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : arrangements administratifs
- A/AC.241/55/Add.1 Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : arrangements administratifs - offre du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
- A/AC.241/55/Add.2 Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : arrangements administratifs - offre du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)
- A/AC.241/63 Désignation d'un secrétariat permanent et dispositions relatives à son fonctionnement : lieu d'implantation
- A/52/82/Add.1 Rapport du Comité intergouvernemental de négociation sur les travaux de la reprise de sa dixième session
